



Prime de Participation (Exercice 2021)

19 avril 2022

Ce jour, mardi 19 avril, s'est tenue la réunion portant sur les résultats économiques des différentes entités du Groupe (ramenées au périmètre France), prises en compte pour les calculs de la Participation au titre de l'exercice 2021.

La participation 2021 perçue en 2022 pour 12 mois de présence s'élève à :

Mode de calcul = 1747,92€ + (Brut annuel x 1,8961%)

Le montant moyen de la prime de participation est de

2913,20 €

Brut annuel	Part fixe brute	Part variable brute 1,8961% du salaire brut	Participation 2022 brute	PARTICIPATION 2022 nette
25 000 €	1 747,92 €	474,03 €	2221,95€	2006,42€
35 000 €	1 747,92 €	663,64 €	2411,56€	2177,63€
45 000 €	1 747,92 €	853,25€	2601,17€	2348,85€
60 000 €	1 747,92 €	1137,66€	2885,58€	2605,68€
100 000 €	1 747,92 €	1896,10€	3644,02€	3290,55€

L'accord Groupe sur la Participation que nous avons négocié permet d'attribuer le calcul le plus favorable pour les salariés. Une fois de plus, la formule « dérogatoire » a été retenue.

Après l'Intéressement d'un niveau significatif, celui de la Participation pour l'exercice 2021 démontre la bonne santé du Groupe Airbus avec des résultats inespérés alors que nous sortions tout juste de la crise sanitaire.

Si cette capacité de résilience acte la confiance infaillible de nos principaux clients, elle est surtout le fruit de l'engagement de tous les salariés mais aussi de la responsabilité dont à su faire preuve votre syndicat **FO** pour traverser cette crise sans précédent.

FO, vos emplois, votre pouvoir d'achat